

Direction des finances et des marchés

RAPPORT N° 2017-1 – 1 . 5 . 5

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 06/02/2017

Budget primitif 2017. Budget annexe de la restauration.

PRESENTATION DES DEPENSES	2
A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2
B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2
1. Dépenses de personnel	2
2. Autres dépenses.....	2
PRESENTATION DES RECETTES	2
A. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	2
1. Contribution du budget général	2
2. Autres recettes.....	3
B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	3
1. Contribution du budget général	3
2. Autres recettes.....	3
L'EQUILIBRE DU BUDGET	3

Le budget annexe de la restauration regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses liées au fonctionnement et à l'équipement des différents services de restauration de la collectivité. Il permet de mieux mesurer le coût réel de ces services, financés à 69,6 % par la contribution du budget général et pour le restant par la participation des usagers.

Les dépenses du budget de l'année 2017 se caractérisent par rapport au BP 2016, par une nette hausse des dépenses d'investissement (+215 %) et par une légère baisse des dépenses de fonctionnement (-0,4 %). Quant aux recettes, elles enregistrent une nette hausse en investissement (+836 %) et une légère baisse en fonctionnement (-0,2 %).

Présentation des dépenses

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues au BP 2017 représentent 1 304 100 € contre 413 500 € au BP 2016, soit une augmentation de 215,4 % qui s'explique par la hausse du montant des travaux à effectuer dans les cuisines.

Le montant de l'autorisation de programme consacrée aux travaux dans les cuisines des bâtiments administratifs est revalorisé de +900 000 € par rapport à 2016. Cette revalorisation permettra de réaliser la réfection de l'étanchéité des toitures terrasses du restaurant Chérioux. Le montant des crédits de paiement pour l'exercice 2017 est de 1 M€.

Les investissements 2017 concernent :

- les travaux réalisés dans l'ensemble des restaurants départementaux y compris celui de l'Hôtel du Département (1 021 000 €, au lieu de 120 000 € au BP 2016) ;
- l'acquisition de matériel (242 900 € au lieu de 258 500 € au BP 2016) ;
- l'acquisition de matériel de bureau et de mobilier (40 200 € au lieu de 35 000 € au BP 2016).

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 9 951 856 € au BP 2017 contre 9 987 686 € au BP 2016, soit une baisse de 0,4 %.

1. Dépenses de personnel

Les frais de rémunération de personnel du service de restauration, charges sociales comprises, représentent un volume de crédits de 3 839 188 € au BP 2017 contre 3 883 188 € au BP 2016, soit une baisse de 1,1 %, pour 103 postes budgétairement autorisés.

2. Autres dépenses

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 112 668 € au BP 2017 contre 6 104 498 € au BP 2016, soit une légère hausse de 0,1 %.

Le budget des chèques restaurant à hauteur de 3 813 788 € est en hausse de 0,5 % par rapport au BP 2016.

Le reste des dépenses de fonctionnement d'un montant de 2 298 880 € contre 2 308 420 € au BP 2016, soit une diminution de 0,4 % concerne les achats (alimentation, fourniture d'entretien et de petit équipement, habillement et vêtements de travail, fournitures administratives...), les prestations de services (locations, entretien et réparations, frais postaux...) ainsi que les charges de gestion courante.

Présentation des recettes

A. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 975 623 € au BP 2017, contre 104 196 € au BP 2016.

1. Contribution du budget général

La contribution du budget général au budget annexe de restauration est prévue à hauteur de 964 623 € au BP 2017 contre 97 196 € au BP 2016, soit une augmentation de 867 427 €.

2. Autres recettes

Les autres recettes d'investissement, d'un montant de 11 000 €, en hausse de 57 % par rapport au BP 2016 (7 000 €) correspondent à la subvention de l'Etat relative au remboursement à hauteur de 50 % des investissements opérés sur le restaurant de l'Hôtel du Département.

B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 10 280 333 € au BP 2017 contre 10 296 990 € au BP 2016, soit une baisse de 0,2 %.

1. Contribution du budget général

La contribution du budget général au budget annexe de restauration est prévue à hauteur de 6 860 907 € au BP 2017 contre 6 938 564 € au BP 2016, soit une baisse de 1,1 %.

2. Autres recettes

Les autres recettes de fonctionnement enregistrent en 2017 une hausse de 1,8 % et s'élèvent à 3 419 426 € au BP 2017 contre 3 358 426 € au BP 2016 en raison de l'augmentation des produits des services, les autres recettes étant stables.

L'équilibre du budget

Le budget annexe de restauration se détaille, par section comme suit :

Equilibre du BAR pour le budget primitif 2017			
Dépenses d'investissement réelles	1 304 100 €	Recettes d'investissement réelles	975 623 €
Dépenses d'investissement d'ordre	0 €	Recettes d'investissement d'ordre	328 477 €
Total dépenses d'investissement	1 304 100 €	Total recettes d'investissement	1 304 100 €
Dépenses de fonctionnement réelles	9 951 856 €	Recettes de fonctionnement réelles	10 280 333 €
Dépenses de fonctionnement d'ordre	328 477 €	Recettes de fonctionnement d'ordre	0 €
Total dépenses de fonctionnement	10 280 333 €	Total recettes de fonctionnement	10 280 333 €
Total des dépenses	11 584 433 €	Total des recettes	11 584 433 €

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :
M. SAVOLDELLI
Vice-Président du Conseil départemental

